



CAEPMNS

Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maîtres-Nageurs Sauveteur

OBJECTIFS :

- Acquérir les nouvelles compétences liées au métier de MNS
- Acquérir les nouvelles connaissances liées au métier de MNS

Public/prérequis :

- En lien avec l'arrêté du 23 Octobre 2015
- MNS titulaires du BEESAN/BPJEPS AAN ou du diplôme de MNS
- être titulaire du PSE 1 et attester de la formation continue à jour
- un certificat médical

Durée :

21 heures

Intervenants prévus :

Jean Paul Magniez / Nathalie Statnik (CPC EPS 62)
Maxime Ferez (formateur Activités Aquatiques)
Rudolph Giolet (Directeur CFI SNSM 62)
Denis Piquet / Alain Fievet (Formateurs et Directeurs de centre aquatique)

Moyens Pédagogiques :

Alternance de théorie et pratique

Suivi et évaluation des résultats :

- Les épreuves d'évaluation sont :
 - 1. Une épreuve de nage libre avec palmes effectuée en continu, sur une distance de 250 mètres ;
 - 2. Un parcours établi selon l'arrêté du 23 Octobre 2015
- Pour l'ensemble des épreuves prévues, le candidat est revêtu d'un short et d'un tee-shirt. Le port d'une combinaison, de lunettes de piscine, de masque, de pince-nez ou de tout autre matériel n'est pas autorisé.

Tarif :

339 €

Session :

7 au 9 septembre 2020 à Béthune
14 au 16 décembre 2020 o Calais

Programme :

- Rappel des évolutions réglementaires et légales en secourisme (7h)
- Présentation des nouvelles tendances en Activités Aquatiques (4h)
- Présentation des évolutions réglementaires de l'Education Nationale (3h)
- Rappels des évolutions légales du métier (3h)
- Evaluations (3h)

V3 de 02/11/2020



ARENA STADE COUVERT - Chemin des Manufactures 62800 LIEVIN

www.so-performeo.fr

SIRET 819 343 724 00012